

# Journal

## COMMUNAUTAIRE

# CCV2M

JUIN 2024

#3



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VÈZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES



[www.ccv2m.fr](http://www.ccv2m.fr)

# ÉDITO DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

Cette troisième édition du journal de notre communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources a pour objectif de vous informer des réalisations de l'année 2023 et des projets pour l'année en cours. Vous en trouverez une présentation détaillée dans les pages qui suivent. Je voulais dans cet éditorial en souligner les points principaux.

Moment important pour notre collectivité, l'intégration de Bugeat s'est parfaitement déroulée. Elle s'accompagne de réalisations concrètes qui concernent notre quotidien : après le ramassage des ordures ménagères et la gestion des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, l'ouverture d'une antenne de la médiathèque intercommunale est prévue en 2024. Les travaux de rénovation sont actuellement menés par la commune de Bugeat qui nous mettra à disposition les locaux situés en centre bourg. Cette création permettra aux Bugeacoises et Bugeacois de bénéficier de l'ensemble des services de proximité de la médiathèque intercommunale : prêts de documents, mais aussi activités culturelles pour petits et grands.

En matière de développement économique, je suis particulièrement heureux de vous annoncer que l'entreprise Home Clotures a commencé son activité dans des locaux appartenant à notre communauté de communes, sur la zone d'activités de Viam. Cette entreprise emploiera au total 41 salariés dont 37 sur le site de Viam. Des postes restent à pourvoir. J'espère que cette preuve du dynamisme économique de notre territoire rural sera suivie de beaucoup d'autres.

Afin de répondre aux enjeux de notre territoire, de nouvelles compétences ont été prises par notre collectivité. Sujet majeur et d'actualité, la mobilité locale : notre territoire a été retenu au niveau national pour la période 2024-2026. Nous mettrons en œuvre un projet TIMS financé par le biais des certificats d'économie d'énergie.

Dans le domaine des arts et de la culture, nous sommes maintenant dotés de l'outil « Micro-Folie » : ce véritable musée numérique met à notre portée les collections des plus grands musées et offre de nombreuses animations culturelles (films, débats, ateliers créatifs, réalité virtuelle...).

Chamberet et Treignac accueillent alternativement ce dispositif que je vous invite à découvrir !

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques, il est important de souligner le lancement du contrat territorial « sources en action ». Dans ce même domaine, deux zones humides ont ou vont bénéficier de travaux de restauration (Affieux en 2023 et Pradines cette année).

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat se poursuit cette année. Vous pouvez peut-être bénéficier d'aides revalorisées pour mener vos travaux. Des conseillers sont là pour vous écouter et vous accompagner. N'hésitez pas à vous renseigner et à prendre rendez-vous. Je terminerai cet éditorial avec deux sujets d'actualité qui nous concernent tous au quotidien : la gestion des déchets, l'eau potable et l'assainissement.

La compétence « eau et assainissement » sera obligatoirement transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la communauté de communes. Les élus et les techniciens travaillent d'ores et déjà à l'élaboration de différents scénarios qui seront débattus en conseil communautaire. Notre objectif commun est de permettre ce transfert de compétences dans les meilleures conditions possibles à cette date. Je voudrais terminer cet éditorial par la question des déchets. Deux éléments doivent retenir notre attention : l'augmentation très importante du coût de l'incinération de près de 20 % et l'interdiction de jeter les « bio déchets » à la poubelle. Il devient capital d'accroître le tri des emballages et de préparer des solutions de compostage. Les réunions publiques organisées dans chaque commune vous apportent les informations nécessaires.

La réduction du tonnage d'ordures incinérées doit être notre préoccupation commune. Je voudrais déjà dire que nous sommes sur la bonne voie avec une réduction de plus de 12 %. Les changements d'habitude qui sont à notre portée devraient ainsi nous permettre de ne pas augmenter la fiscalité.

Enfin, je voudrais remercier l'implication des élus communautaires et des techniciens et souligner la qualité des débats lors des conseils communautaires. C'est grâce à cet investissement de tous les jours et ces échanges de points de vue que nous pouvons mettre en œuvre nos projets communs. Notre attractivité et notre qualité de vie en sont les meilleurs signes.

*Philippe JENTY  
Président de CCV2M*

***Vous pouvez retrouver notre actualité sur le site internet de la communauté de communes <http://ccv2m.fr> ou sur notre page Facebook***

# AIDES ÉCO

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, C'EST AUSSI SOUTENIR LES PROJETS D'INSTALLATION OU DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Vous avez des projets de création ou de développement de votre entreprise ? Vous aimeriez savoir à quelles aides vous pourriez prétendre ? N'hésitez pas à nous contacter, la communauté de communes a aussi un programme d'aides directes qui peut éventuellement compléter d'autres aides. Des informations plus détaillées sont sur le site internet, [ccv2m.fr](http://ccv2m.fr) rubrique « mission », « entreprendre ici » : « boîte à outils ».

Contact utile : Christine COUDERT MORIN

Tel : 05 55 93 71 81 – 06 81 46 76 51 (sur rendez-vous)

Email : [ccoudertmorin@correze.fr](mailto:ccoudertmorin@correze.fr)

## DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS DU PETR VÉZÈRE AUVÉZÈRE

Le PETR Vézère Auvézère est composé des 3 Communautés de Communes Vézère Monédières Millesources, Pays d'Uzerche et Pays de Lubersac Pompadour.

C'est à l'échelle du PETR qu'une programmation européenne est mise en place depuis début 2024. Des fonds Leader et FEDER sont gérés localement par le Groupement d'Action Locale (GAL) Vézère-Auvézère sur des thématiques variées. La rénovation ou la création d'équipements touristiques et sportifs sont par exemple accompagnées, de même que

les projets de valorisation du patrimoine. Les animations culturelles, sportives et touristiques seront également soutenues, notamment pour les associations du territoire.

Le développement économique fait par ailleurs partie des priorités sur cette programmation européenne. Les fonds FEDER permettront de réaliser des travaux afin d'aménager des locaux commerciaux en centre bourg.

Le programme Actions Collectives de Proximité (ACP) sera opérationnel à l'automne : les entreprises de moins de 10 salariés respectant certains critères pourront se faire accompagner sur des projets de travaux ou d'acquisition de matériel, sur certaines filières identifiées comme prioritaires (commerces alimentaires, hygiène-beauté, tabacs/presse, bars restaurants).

Pour toute question sur ces aides, n'hésitez pas à contacter l'équipe du PETR :

Jacques DEL ARCO AGUIRRE, pour les fonds européens : [j.delarco@petr-vezere-auvezere.fr](mailto:j.delarco@petr-vezere-auvezere.fr) ; 07.56.25.02.06

Camille LANNES, pour le programme ACP : [petr.vezere.auvezere@gmail.com](mailto:petr.vezere.auvezere@gmail.com) ; 07.72.34.06.97

info : un site internet à connaître également pour s'y retrouver dans les aides existantes :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>



# TOURISME

## LA SPL TERRES DE CORREZE : L'OFFICE DE TOURISME À VOTRE SERVICE

L'office de tourisme intercommunautaire « Terres de Corrèze » continue son développement avec désormais une nouvelle antenne sur Bugeat. N'hésitez pas à consulter toutes les infos aussi bien pour les personnes qui souhaitent découvrir notre territoire que pour les professionnels qui accueillent :

<https://www.terresdecorreze.com/>

L'organisation de séjours, les hébergements, les salles de mariages, les sites à visiter, les activités ludiques ou sportives, l'agenda des festivités ou des animations, les lieux culturels, tout y est !! Les bureaux d'accueil sont ouverts pour privilégier le contact humain :

- Bureau de Treignac au 1 place de la république
- Bureau de Bugeat au 35 place du champ de foire

et des relais locaux à la Maison de l'Arbre et de la nature à Chamberet et au tiers lieu de Tarnac avenue Briand à Tarnac.

Contact : 05 55 73 15 71



# SERVICE DÉCHETS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**VÉZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES**

- LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES EMBALLAGES
- LES DÉCHÈTERIES
- LE COMPOSTAGE

Mail : [dechets@ccv2m.fr](mailto:dechets@ccv2m.fr)

Tél. 05.19.67.01.02



## BON DE COMMANDE

### COMMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR DOMESTIQUE

**Vous avez un jardin et vous souhaitez vous équiper d'un composteur domestique et participer ainsi à la réduction des déchets ménagers,** Merci de compléter le bon de commande et de le retourner signé au service déchets de la collectivité, CCV2M, 15 avenue du général de gaulle, 19260 Treignac, ou bien, de le déposer directement à l'agent d'accueil d'une de nos 3 déchèteries.

Un avis de somme à payer d'un montant de 30€ vous sera adressé par le Trésor Public pour le règlement.

**Vous serez contacté par le service déchets qui vous indiquera les dates et lieu de distribution de votre composteur et de votre guide du compostage**

Madame - Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : .....

N° de téléphone : .....

Adresse email : .....@.....

Date et signature :

**Je souhaite retirer ma commande à la déchèterie de :**

Treignac

Chamberet

Bugeat





# LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES EMBALLAGES

**EN 2023, NOUS AVONS ENREGISTRÉ UNE BAISSÉ DE PRÈS DE 13 % DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES !**

Chaque citoyen de la CCV2M a jeté dans la poubelle verte 280 kg de déchets contre 325 kg l'année précédente.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, TOUS les emballages se recyclent : dorénavant, pots de yaourts, barquettes alimentaires, films plastiques... vont dans la borne jaune.



## NOUVEAUTÉS 2024

A compter du dernier trimestre 2024, et pour vous faciliter le geste de tri au plus près de chez vous, des points de rassemblement vont être placés à plusieurs endroits de votre commune (un bac roulant vert pour les ordures ménagères + un bac roulant jaune pour vos déchets d'emballages). Le service ne collectera plus les sacs noirs en vrac devant les maisons, ni les poubelles qui ne seront pas aux normes, de type lessiveuses. Le bac vert sera collecté une semaine et le bac jaune la semaine suivante.



# LES DÉCHÈTERIES

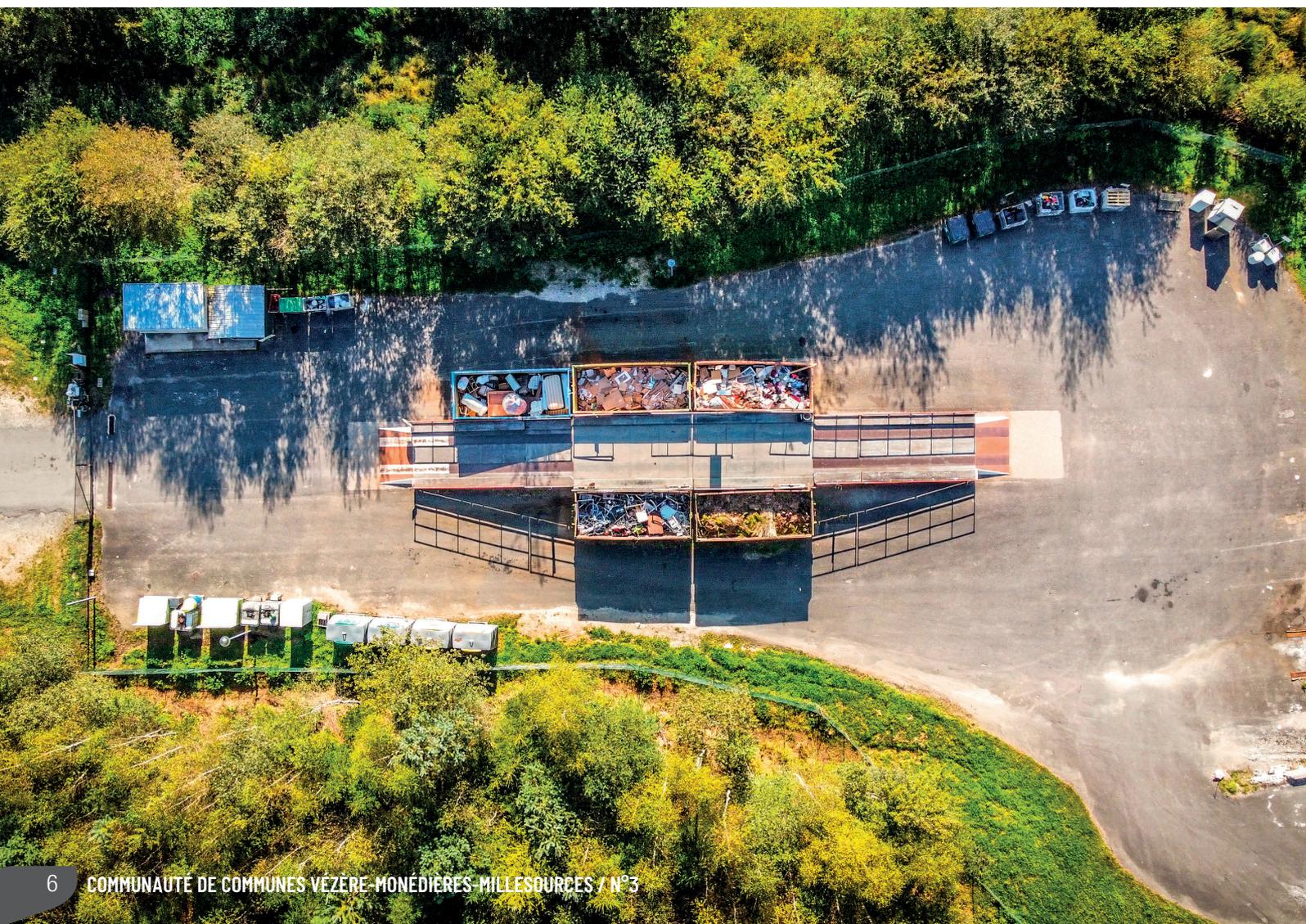
## NOUVEAUTÉS 2024

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, la déchèterie de Bugeat est ouverte un jour supplémentaire par semaine, le vendredi. Aussi, depuis le mois d'avril, une nouvelle benne est apparue dans vos trois déchèteries pour améliorer un peu plus le tri : **une benne à bois**.

Vous pouvez y déposer tous vos déchets de bois en mélange qu'il s'agisse de planches, de menuiseries, de bois traité ou non traité.

Les meubles quant à eux continuent à aller dans la benne bleue EcoMaison.

Déchèteries	Adresse	Code Postal	Ville	Jours ouverture	Horaires	N° de tel
Treignac	Beauséjour	19260	Treignac	Lundi	14H-17H30	07 87 01 56 86
				Du mardi au samedi	8H30-12H/14H-17H30	
Chamberet	ZA de l'Angle	19370	Chamberet	Mardi et jeudi	8H-12H	06 79 47 41 73
				samedi	8H-12H/13H30-17H30	
Bugeat	Le Vert	19170	Bugeat	Mardi, jeudi, vendredi et samedi	9H-12H/14H-18H	06 32 51 93 25





# LE COMPOSTAGE



## COMMENT RÉALISER UN COMPOST DE QUALITÉ ?

Déposez et diversifiez les apports : tontes de gazon, fleurs fanées, restes de repas, filtres à café... Et recouvrez vos apports de matière sèche.

Brassez de temps en temps pour aérer et éviter le tassement.

Les micro-organismes doivent respirer !

**Maintenez une humidité suffisante : arrosez lorsqu'il fait trop chaud.**

**Le mélange doit être humide comme une éponge pressée.**



DÉCHETS COMPOSTABLES	DÉCHETS INTERDITS
<p><b><u>Déchets de cuisine,</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Épluchures de fruits et de légumes</li> <li>• Fruits et légumes abîmés</li> <li>• Restes de repas</li> <li>• Sachets de thé, marc de café, filtres</li> <li>• Coquilles d'œufs bien écrasées</li> <li>• Restes de viande ou de poisson (en très petites quantités pour éviter les nuisibles)</li> <li>• Agrumes (coupés en petits morceaux et en petite quantité)</li> </ul>	<p><b><u>Déchets de cuisine,</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coquillages</li> <li>• Noyaux, coques de noix et noisettes</li> <li>• Os</li> <li>• Huile de friture</li> </ul>
<p><b><u>Déchets du jardin,</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuilles mortes</li> <li>• Tonte de gazon (en quantité raisonnable)</li> <li>• Déchets du potager</li> <li>• Paille et foin</li> <li>• Branchages broyés</li> </ul>	<p><b><u>Déchets du jardin,</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantes malades</li> <li>• Végétaux trop grossiers</li> <li>• Grosses tailles ou branches entières</li> <li>• Déchets de jardin traités chimiquement</li> </ul>
<p><b><u>Autres déchets,</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Serviettes et essuie-tout en papier non coloré</li> <li>• Carton brun</li> <li>• Sciures et copeaux de bois non traités</li> <li>• Cendres de bois</li> </ul>	<p><b><u>Autres déchets,</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bois peint ou traités</li> <li>• Cendres de charbon ou de barbecue</li> <li>• Poussières, gravier, sable</li> <li>• Litières d'animaux</li> <li>• Mégots et ordures ménagères en général</li> </ul>

# LA MÉDIATHÈQUE : UN ATOUT POUR NOTRE TERRITOIRE

## UN LIEU ACCUEILLANT

La médiathèque intercommunale est actuellement implantée sur trois sites : Treignac, Chamberet et Tarnac, en attendant l'ouverture prochaine de la médiathèque de Bugeat. Ce sont des équipements accueillants et chaleureux, pour petits et grands. Vous y trouverez des lieux de détente et de jeu pour les familles, des espaces de lecture sur place. Nous offrons également des espaces de travail équipés d'ordinateurs. Un réseau wi-fi public vous permet de connecter vos appareils personnels.

La médiathèque prête des livres, des revues, des disques, des DVD et aussi des jeux de société ! Vous disposez d'un vaste choix, parmi plus de 17 000 documents. La médiathèque suit l'actualité littéraire. Vous trouverez dans nos rayonnages beaucoup de nouveautés.

## ÉLISEZ L'AUTEUR PRÉFÉRÉ DES CORRÉZIENS !

Chaque année, les adhérents de la médiathèque peuvent lire la sélection de romans proposés dans le cadre du prix des lecteurs corréziens, organisé par la bibliothèque départementale de la Corrèze. Nous participons ainsi à l'élection du lauréat ou de la lauréate qui est invité à rencontrer ses lecteurs dans notre territoire.



Le **Conseil départemental** de la **Corrèze**  
vous présente

**PRIX  
DES LECTEURS  
CORRÉZIENS**

Conception : Direction de la Communication CD19 - Impression : Les Imprimeurs Corrèziens

**CORRÈZE**  
bibliothèque  
DÉPARTEMENTALE

3 route du Touron  
19000 Tulle  
Tél : 05 19 07 84 30  
[www.bd.correze.fr](http://www.bd.correze.fr)

**CORRÈZE**  
LE DÉPARTEMENT

## PROCHE DE VOUS

La médiathèque se rend une fois par mois à Gourdon-Murat et Pradines (respectivement 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi matin de chaque mois). Cette visite mensuelle permet d'amener la lecture publique au plus près du lieu d'habitation de chacun.

## UN LIEU DE CULTURE POUR TOUS

La médiathèque entretient de nombreux partenariats avec les institutions locales : les établissements scolaires, les EHPAD, le foyer de vie de Chamberet. Vingt-sept animations leur ont été proposées : des accueils de classe avec lecture et musique, des ateliers d'arts plastiques, des films...

Bien sûr, le grand public n'est pas oublié, avec plus d'une vingtaine d'animations ouvertes à tous. La médiathèque élabore un programme régulier et participe aux initiatives locales (fêtes des livres, fête des roses de Clédat, événements associatifs et municipaux). Nous sommes également partenaires de manifestations comme Coquelicot, le mois du film documentaire, l'été culturel... qui nous permettent de diversifier notre offre culturelle.



## DES ÉLUS IMPLIQUÉS

Les activités de la médiathèque sont supervisées par la commission culture où une dizaine de communes sont représentées. La commission culture est un lieu vivant d'échanges et de débats. Ceux-ci ont notamment engendré le projet « parcours au féminin » que vous pourrez découvrir par le biais d'un site internet dédié <https://mediatheque51.wixsite.com/my-site-1>



## BIENVENUE AUX ARTISTES PLASTICIENS !

Vous souhaitez exposer ? La médiathèque met à votre disposition ses espaces d'exposition. Une belle occasion de montrer ses œuvres dont une dizaine d'artistes ont profité en 2023.

## HORAIRES D'OUVERTURE

pour nous contacter - 05.19.67.01.00 - [mediatheque@ccv2m.fr](mailto:mediatheque@ccv2m.fr)

### TREIGNAC

15. av. du Général-de-Gaulle

Lundi	fermé
Mardi	9h-12h - 14h-18h
Mercredi	9h-12h - 14h-18h
Jeudi	fermé
Vendredi	9h-12h - 14h-18h
Samedi	10h-12h - 14h-16h

### CHAMBERET

Place de la Mairie

Lundi	10h-12h
Mardi	fermé
Mercredi	10h-12h - 14h-17h30
Jeudi	fermé
Vendredi	14h-17h30
Samedi	10h-12h (1 <sup>er</sup> & 3 <sup>ème</sup> )

### TARNAC

Avenue Briand

Lundi	fermé
Mardi	10 h-12h - 14h-17h30
Mercredi	14h-17h30
Jeudi	fermé
Vendredi	10h-12h - 16h-18h
Samedi	14h -16h

# MICRO-FOLIE

**VÉRITABLE MUSÉE NUMÉRIQUE OUVERT AU PUBLIC DEPUIS OCTOBRE 2023, LA MICRO-FOLIE MONÉDIÈRES VOUS PROPOSE DE NOMBREUSES ANIMATIONS AUTOUR DE L'ART ET DE LA CULTURE !**

Porté par La Villette et par 12 musées nationaux (Le Louvre, Centre Pompidou, ...), ce dispositif a pour but de permettre un accès pour **tous** à la culture.

Expositions temporaires, projections, conférences, animations pour les enfants, jeux vidéos, jeux de société et autres événements, la Micro-Folie Monédières est destinée à tous les habitants de la Communauté de Communes !

Equippé d'un vidéoprojecteur et d'un écran de projection, de 15 tablettes tactiles, de 20 casques audios et de 2 casques de réalité virtuelle, notre musée numérique n'attend plus que vous !

Vous rêvez de voir la Joconde sans être inquiété par les nuisances des autres visiteurs, dans un cadre plus calme ? C'est possible grâce au dispositif Micro-Folie !

Avec la Micro-Folie Monédières, ce sont les musées qui viennent à vous !

## **LES MICRO-FOLIES S'ADRESSENT À TOUT LE MONDE !**

Même si elles proposent des programmes différents, leur objectif reste le même : assurer une diffusion globale de la culture sur l'ensemble du territoire et accessible pour tous.

L'accès à la Micro-Folie Monédières est **totalement libre et gratuit**.

## **QUAND PUIS-JE VENIR À LA MICRO-FOLIE MONÉDIÈRES ?**

Les mercredis, jeudis et samedis de 14h à 17h en visite libre pour découvrir les collections numériques.



*Découverte d'une collection.*

## **OÙ SE SITUE LA MICRO-FOLIE MONÉDIÈRES ?**

La Micro-Folie Monédières est partagée entre les communes de Treignac et Chamberet. Tous les 2 mois environ, la Micro-Folie change de commune ! Pour savoir où est située la Micro-Folie, il est vivement conseillé de consulter le site de la CCV2M ou directement le programme.

La Micro-Folie Monédières est située aux adresses suivantes :

- Treignac : Espace Guy Merle, 20 rue Eugène Daubech
- Chamberet : Salle Saint André, 12 place Saint Symphorien



*Diffusion d'un film en partenariat avec l'association Découverte et Patrimoine.*

## QUE PROPOSE-T-ON À LA MICRO-FOLIE MONÉDIÈRES ?

### Réalité virtuelle

Dans l'optique de vous faire découvrir les arts et cultures sous toutes leurs formes, la Micro-Folie Monédières est dotée de deux casques de réalité virtuelle vous permettant d'accéder à un catalogue de médias, documentaires et créations originales.

### Diffusions

Tous les mois, des diffusions sont organisées : documentaires, théâtre, classiques du cinéma ou bien des vidéos originales, il y en a pour tous les goûts ! Vous êtes de nature curieuse ? La Micro-Folie Monédières saura vous satisfaire.

### Les ateliers

Diverses animations d'initiation à l'art et la culture sont proposées aux enfants accompagnés (travaux manuels, jeux de société, ...)

### Les collections

Chaque mois, de nouvelles œuvres sont diffusées à l'écran de la Micro-Folie. Avec une base de données de plus de 3 600 œuvres d'art actualisée constamment permettant une infinité de combinaisons possibles, vous pourrez redécouvrir le musée à presque chacune de vos visites !

**Les programmes sont disponibles à la médiathèque intercommunale, dans les mairies, sur le site de la CCV2M, sur l'application Intra-Muros ou encore sur les réseaux sociaux.**

### INFORMATIONS DE CONTACT

Si vous souhaitez des informations sur les horaires d'ouvertures, les conditions d'accès, réserver une place pour un évènement...

- Tél. : 06.19.43.05.56

- Mail : micro-folie@ccv2m.fr

Devenez partenaires et proposez vos animations !

La Micro-Folie est un outil d'animation à disposition des institutions, associations et mairies du territoire.



# MOBILITÉ LOCALE

Afin de répondre aux besoins de mobilité de ses habitants, la communauté de communes travaille activement ce sujet. En complément des transports en commun (train, bus et transports scolaires) organisés par la Région, la CCV2M s'est saisie de la compétence « Mobilité Locale » afin de proposer le transport à la demande, la location des vélos à assistance électrique et désormais le covoiturage quotidien... Pour vous guider dans toutes ces possibilités et ne laisser personne sur le bord de la route, nous vous proposons un guide de la mobilité ainsi que des permanences de conseil en mobilité. Notre logo dédié identifie l'ensemble de l'offre de mobilité locale proposée par la communauté de communes V2M.



## COVOITURAGE

Afin de réduire l'autosolisme dans les déplacements du quotidien et inciter le covoiturage de proximité, la communauté de communes a passé un partenariat avec l'opérateur leader national « BlaBlaCar Daily ».

**Durant la phase de lancement cette année :**

- **Les conducteurs primo-accédants bénéficient d'une prime de 100€ pour 10 trajets parcourus dans les 3 premiers mois, en plus bien sûr, du montant perçu pour les trajets.**
- **La CCV2M offre aux passagers la gratuité des trajets s'ils débutent ou finissent sur le territoire intercommunal.**

Les trajets sont à renseigner sur l'application afin d'être visibles de tous et pouvoir être référencés par l'opérateur pour la gestion des paiements et des gratuités.

Exemple : pour un trajet quotidien Bugeat-Meymac (23km), le conducteur reçoit une somme de 2,30€ par passager et par trajet. Cela représente, avec 2 passagers et sur 5 jours, une économie de 46€, avec un plafond de 150€ par mois. Au-delà des 30km, le tarif est forfaitairement plafonné à 3,00€.

Dans des conditions similaires, pour un trajet Treignac-Chamberet (10km), l'économie hebdomadaire est de 40€.

Des stationnements dédiés au covoiturage sont matérialisés sur les communes de Bugeat, Chamberet, Lacelle et Treignac, Tarnac, Viam, Peyrissac, Saint-Hilaire-les-Courbes et Madranges.



**POUR LES CONDUCTEURS (par passager transporté)**



## LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Entre l'ouverture du service en octobre 2022 et mars 2024, 19 000 km ont été parcourus collectivement, soit la distance qui sépare Treignac de New Plymouth (Nouvelle Zélande) ou l'équivalent de 20 allers-retours Treignac – Paris !

Sachant qu'il suffit de 30 minutes de vélo par jour pour diminuer de 50 % les risques d'AVC, de maladies cardio-vasculaires et de diabète, les 950 heures de pédalage cumulées ont contribué à maintenir les bénéficiaires des locations en bonne santé.

Il a suffi de 115kW/h (soit la consommation annuelle d'une box internet) pour parcourir cette distance, pour un coût de 28,68€ au tarif conventionné EDF. Il aurait fallu environ 1350 litres de carburant pour un coût de 2500€ pour faire l'équivalent avec une voiture moyenne à moteur thermique. Cela serait revenu... **87 fois plus cher !**

Enfin, le recours au vélo plutôt qu'à la voiture pour ces déplacements a évité l'émission de plus de 2 tonnes de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère de notre collectivité.

***Félicitations à tous les contributeurs, c'est une belle performance collective pour cette année de lancement !!!***

***Ferons-nous mieux en 2024... ?***

**Pour rappel, nous vous proposons à la location 30 vélos ainsi que plusieurs remorques et sièges pour le transport des enfants.**

Et, afin que vous puissiez **expérimenter** différents modèles de **vélos à assistance électrique** avant de vous équiper, nous élargissons notre offre avec :

- 1 vélo rallongé pour l'emport d'une charge de 70kg sur le porte bagage afin de transporter deux enfants ou un adulte... ou votre ravitaillement
- 1 tricycle permettant aux personnes pas à l'aise sur un vélo pour des raisons d'équilibre de pouvoir évoluer en toute sérénité.



### Nouveautés pour la rentrée :

- 1 vélo cargo avec une caisse à l'avant permettant le transport des enfants ou de marchandises
- 1 speedbike dont l'assistance fonctionne jusqu'à 45km/h au lieu de 25km/h. Ils permettent de couvrir de plus grandes distances mais sont soumis à la même réglementation qu'un scooter (permis, assurance et protections homologuées).



# MOBILITÉ LOCALE

## En complément, nous proposons des ateliers :

- tests des vélos sur les communes du territoire et prise en main des vélos lors des locations
- remise en selle pour prendre ou reprendre ses marques à vélo
- conseil pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

## Et, en collaboration avec le garage solidaire Gasel de Lacelle :

- entretien courant des vélos
- remise en état à partir de vélos non fonctionnels
- électrification de vélos



## INFORMATIONS & RÉSERVATION VÉLOS :

au siège de la CCV2M / par téléphone 06.12.54.25.50 / par email : [mobilite@ccv2m.fr](mailto:mobilite@ccv2m.fr)

## TARIFS DE LOCATION - VELOS ELECTRIQUES

1 à 4 mois (tarifs mensuels)	ETE avril à oct.	HIVER nov. à mars
Vélo (VAE)	50 €	35 €
Vélo cargo ralongé (longtail)	65 €	50 €
Vélo cargo caisse		
Tricycle		
Speedbike		
Remorque enfants	15 €	15 €
Porte-bébé	5 €	5 €
Assurance vélo	5 €	5 €



## NAVETTE TAD



Les navettes du transport à la demande (TAD) couvrent l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Elles vous permettent :

1) de rejoindre les centres-bourgs de Bugeat, Chamberet et Treignac les mardi et jeudi pour 9h30 ou 14h30 et en repartir à 11h30 ou 17h pour vous ramener chez vous. Cela est valable quel qu'en soit le but... pour vous rendre à une consultation, au marché, chez un commerçant ou visiter vos amis.

2) de rejoindre les gares de Bugeat, Lacelle et Uzerche et de vous ramener chez vous, les lundi, mercredi et vendredi en synchronisation avec le train du matin, de fin d'après-midi et/ou du soir.



## TRANSPORT SCOLAIRE OUVERT À TOUS

Sous certaines conditions, vous pouvez monter à bord des cars réservés au transport scolaire pour effectuer des trajets réguliers. En effet, si votre besoin de déplacement régulier est en phase avec le calendrier scolaire, il est possible de vous abonner à un circuit de transport scolaire organisé par la région Nouvelle-Aquitaine. Les destinations sont Bugeat, Chamberet, Treignac mais aussi Brive la Gaillarde, Egletons, Le Lonzac, Meymac et Ussel.



### CONSEIL MOBILITÉ

Des permanences sont organisées sur les communes de Bugeat, Chamberet, Gourdon Murat, Pradines, Tarnac et Treignac afin de vous présenter les différentes solutions de mobilité mises en place sur le territoire, venez nous rendre visite !

Des créneaux complémentaires pourront être organisés à la demande des autres communes.

### L'ÉCOMOBILITÉ NOUS CONCERNE TOUS...

Nous vous proposons de réfléchir ensemble sur l'avenir de notre territoire en se penchant sur l'un des thèmes transversaux qui nous concernent tous au quotidien en milieu rural : notre mobilité ! Rendez-vous pour la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre.

### ACTEURS DE LA MOBILITÉ DE DEMAIN...

Dans le cadre de *l'Extrême Défi* piloté par *l'Ademe*, la CCV2M devient territoire d'expérimentation des **véhicules intermédiaires**.

Dix fois plus légers, dix fois plus économes, dix fois plus durables, dix fois plus simples, dix fois plus efficaces, à deux, trois ou quatre roues, avec ou sans pédalage, ces véhicules roulent entre 25km/h et 80km/h selon les modèles.

Vous les croiserez avant la fin de l'année sur nos routes...

**Particuliers comme professionnels** vous pourrez les **tester** et, si vous êtes volontaires, dès 2025, les **expérimenter** sur une période de plusieurs semaines en documentant vos usages.

Si le sujet vous intéresse, contactez-nous !

Retrouvez toutes les offres en détail dans le guide mobilité sur le site de la CCV2M, à la médiathèque, dans les mairies ou encore sur les réseaux sociaux.



La CCV2M est lauréat de ce programme pour la période 2024-2026, financé par



# PVD-CTG

## SIGNATURE ORT – PVD EN AVRIL 2023



Mercredi 26 avril, à Treignac, Jean-Luc TARREGA, Secrétaire Général de la Préfecture représentant Etienne DESPLANQUES, Préfet de la Corrèze a signé aux côtés de Philippe JENTY, Président de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources ; Bernard RUAL, Maire de Chamberet ; Gérard COIGNAC, Maire de Treignac ; Jean-Jacques CAFFY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvezère et Marion SAADÉ directrice de la DDT ; la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

## UNE RÉFLEXION MENÉE PAR LES ÉLUS DÈS 2021

Une convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » a été signée le 28 mai 2021. Cette convention marquait le démarrage du programme et permettait de recruter un chef de projet en novembre 2021 pour les communes de Chamberet et Treignac.

Son travail consiste à accompagner les élus dans la formalisation des projets de revitalisation de chacune des

## « FLASH » CTG

**LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**, signée en 2022 entre la communauté de communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), c'est :

*Ouverture de la Micro-Crèche de Treignac*



*Soutien à l'achat de véhicule pour l'ALSH de Bugeat*



communes ainsi que la mise en œuvre de ces projets et la mobilisation des outils proposés dans le cadre du programme. Ce poste est financé à hauteur de 75 % par l'Etat.

Avant tout, renforcer l'attractivité des centres-bourgs et leur vitalité est au profit de tous les habitants de notre communauté de communes.

## LES OUTILS DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

L'ORT est un dispositif gouvernemental créé par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018. En mobilisant de nouveaux leviers juridiques et fiscaux au bénéfice des territoires signataires, l'ORT vise un objectif prioritaire : lutter contre la dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

Ce programme intervient sur un ensemble de champs : habitat, commerce, économie locale et emploi, accès aux équipements et services, mobilités, économie circulaire et circuits courts, réseaux, adaptation au changement climatique, patrimoine et espaces publics, développement du tourisme et transition écologique, et concerne les communes de Chamberet, Treignac et prochainement Bugeat.

Le sous-préfet M. Jean-Luc TARREGA souligne l'importance du diagnostic réalisé et sa distinction par la concertation auprès des habitants et des partenaires, ainsi que le travail mené en parallèle avec la **Convention Territoriale Globale**, signée avec la Caisse d'Allocations Familiales le 25 novembre 2022.

*Pour tout renseignement : <http://ccv2m.fr/projet-territoire/>*

*Soutien à l'Espace de Vie Collective PTT à Tarnac*



*Soutien au projet Vélo en Famille !*



Et encore : Le Relais Petite Enfance, la Micro-crèche à Chamberet (prévue pour 2024), le projet Savoir Nager...

# PROJET SAVOIR NAGER

**POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LE PROJET « SAVOIR NAGER » RÉPOND À LA DEMANDE DES HABITANTS DU TERRITOIRE D'AVOIR ACCÈS À LA NATATION POUR LA SÉCURITÉ DE LEURS ENFANTS.**

L'objectif étant l'**aisance aquatique** préalable à l'autonomie en milieu aquatique et donc à la sécurité : une démarche innovante qui vise une acquisition des principes fondamentaux de la natation.

C'est en partenariat avec les **Accueils de Loisirs (ALSH)** de Chamberet, de Treignac et, depuis 2023, de Bugeat, que cet atelier animé par un Maître-Nageur-Sauveteur formé à « l'aisance aquatique » a pu se mettre en place pour accueillir jusqu'à **36 enfants de 6 à 12 ans**, séparés en trois niveaux, pendant les **petites vacances et les mercredis**.

**Deux cycles sont prévus : au printemps et à l'automne**, à la piscine chauffée du centre sportif Espace 1000 Sources à Bugeat (le transport se fait depuis les ALSH).

Cette activité a obtenu le soutien financier de la CAF, ainsi que des mairies, de la communauté de communes et l'accompagnement technique des services de l'Etat et en l'occurrence du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports.

Les enfants se sont montrés ravis d'avoir participé à la première année, et leur progression a été vérifiée par les parents lors de la dernière séance, avec un goûter partagé et un « trophée serviette ».

Grand merci aux enfants, aux ALSH's, au maître-nageur et aux parents pour ce moment de partage !

**Parents, pensez à réserver au plus vite la place de votre enfant auprès d'un des Accueils de Loisirs.**

Cette activité étant financée, aucun surcoût ne vous sera imposé au-delà du tarif habituel demandé lors de l'inscription aux centres de loisirs.

**Pour plus d'informations et inscriptions :**

**ALSH Le Chamsouri à Chamberet : 05.55.98.79.39 / 07.86.28.28.99 / clsh.lechamsouri@wanadoo.fr**

**ALSH La Courte Echelle à Treignac : 05.55.98.12.74 / alsh.treignac@gmail.com**

**ALSH à Bugeat : 07.50.75.14.10 / perisco@bugeat.fr**



**2023**



**2024**

# LE RELAIS PETITE ENFANCE

**DEPUIS LE 2 AVRIL, LE RELAIS PETITE ENFANCE A OUVERT SES PORTES.**

**Le Relais Petite Enfance** est un **lieu ressource gratuit pour tous les parents** ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Le siège administratif est situé à Chamberet mais le service est accessible à l'ensemble des habitant(e)s et assistant(e)s maternel (le)s de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources.

C'est un lieu **d'information, de rencontres et d'échanges** pour vous, parents et futurs parents.

C'est un lieu d'écoute où vous pouvez recevoir l'accompagnement d'un professionnel du domaine de la petite enfance, obtenir des informations actualisées et être guidé dans vos démarches pour se préinscrire en crèche ou avoir la liste des assistants maternels.

Vous pourrez également obtenir des informations sur vos droits, devoirs et obligations en tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel (le) ou d'un(e) employé(e) à domicile.

**Le Relais Petite Enfance propose régulièrement, tout au long de l'année, des soirées d'échanges et d'informations autour de thèmes qui vous intéressent et qui concernent vos enfants (la propreté, le sommeil, la motricité, les émotions...).**

**Il est aussi un lieu d'information** pour les candidats à l'agrément au métier d'assistant(e) maternel (le) et les modalités d'obtention de l'agrément.

Les assistant(e)s maternel (le)s y trouveront également des informations sur leur statut, leurs droits et leurs devoirs.

Le Relais Petite Enfance favorise également le **contact entre les assistant(e)s maternel (le)s** et les **parents** en quête de ce mode d'accueil.

C'est également un lieu de rencontres entre assistant(e)s maternel (le)s qui favorise les échanges sur leurs pratiques professionnelles à travers des **ateliers hebdomadaires sur Chamberet et Treignac pensés pour les enfants qu'elles accueillent** (psychomotricité, bricolage, ateliers sensoriels d'inspiration snoezelen, éveil musical, contes, spectacles, lectures etc...).



Pour toute information ou prise de rendez-vous au bureau situé à Chamberet, vous pouvez contacter Emmanuelle VILBERT, responsable du RPE, au 06 61 81 10 06 ou par mail : [relaispetiteenfance@mutualitelimousine.fr](mailto:relaispetiteenfance@mutualitelimousine.fr).

*Au plaisir de construire ensemble pour nos enfants*



# URBANISME HABITAT

## BESOIN DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT

### C'est le moment ! Des aides revalorisées en 2024.

Afin d'obtenir des informations, des conseils et connaître les aides existant pour la rénovation de votre logement, le premier réflexe à avoir est de contacter le **service public France Renov'**. Les conseillers **France Renov'** sont basés à la maison de l'habitat à Tulle et au pôléco à Ussel. Ce service est neutre et gratuit. Il est financé par la Région, la communauté de communes et par l'Etat. Les conseillers seront présents samedi 7 septembre au forum des associations de Treignac.

Contact : 05.55.20.88.96 les mardis et jeudis.

Mail : [renov.energie@cpiecorreze.com](mailto:renov.energie@cpiecorreze.com)



### L'OPAH, un dispositif renforcé d'accompagnement auprès des particuliers

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources permet aux propriétaires occupants **disposant de ressources modestes et très modestes** ainsi qu'aux propriétaires bailleurs :

- **d'être accompagné gratuitement** (demandes de subventions, diagnostic technique) par un opérateur habitat corrèzien spécialisé, SOLIHA, agréé par l'ANAH et agréé Mon accompagnateur Renov' par l'Etat,
- de **bénéficier d'aides complémentaires à celles de l'ANAH** grâce à la participation de la communauté de communes pour des travaux de rénovation globale ou de rénovation énergétique (chauffage, isolation, ventilation...) ou pour des travaux d'adaptation de votre logement (aménagement de votre salle de bain, monte-escalier...).



## PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

Sachant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les aides de l'ANAH sont renforcées concernant les travaux de rénovation énergétique globaux. En fonction de l'étiquette énergétique initiale du logement, de l'étiquette énergétique atteinte après travaux et des ressources du ménage, **la subvention de l'Anah** (Agence nationale de l'habitat) **peut dorénavant atteindre jusqu'à 90 % du montant HT des travaux !**

**Vous envisagez de réaliser des travaux ? Renseignez-vous auprès de SOLIHA au 05 55 20 58 64 ou par mail : [contact.correze@solihha.fr](mailto:contact.correze@solihha.fr). Des permanences sont organisées chaque mois sur le territoire.**

Exemple d'aides obtenues **en 2023** par un habitant de la communauté de communes :

*Monsieur X est propriétaire d'une maison située sur la communauté de communes. Il l'occupe au titre de résidence principale.*

*Monsieur X a des revenus très modestes.*

*Monsieur X a souhaité réaliser des travaux d'isolation, de changement de menuiseries, de remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur et d'un chauffe-eau électrique par un chauffe-eau thermodynamique.*

*L'étiquette énergétique du logement avant travaux est G. Après travaux l'étiquette sera D. Le gain énergétique est de 61 %.*

*SOLIHA a visité le logement, a réalisé le diagnostic technique et fait des préconisations de travaux. SoliHa a accompagné Monsieur X pour la constitution de ses demandes de subventions.*

*Monsieur X n'a engagé aucun frais auprès de SOLIHA puisque ceux-ci sont pris en charge par la communauté de communes et l'ANAH.*

*Après réception des devis des entreprises, le montant des travaux s'élève à 32 800 € TTC.*

*Mais le reste à charge pour Monsieur X est de 5 500 euros TTC puisque le montant des subventions s'est élevé à 27 300 euros.*

*Récapitulatif*

*Coût des travaux = 32 800 € TTC*

*Montant total des subventions = 27 300 €*

*ANAH = 16 350 €*

*CEE = 5 800 €*

*Département de la Corrèze = 3 650 €*

*communauté de communes = 1 500 €*

**Dans la perspective de mieux connaître les besoins de travaux des logements sur le territoire et d'accompagner les propriétaires, la communauté de communes, en lien avec votre mairie, a mandaté SOLIHA pour prendre contact avec les propriétaires, envisager avec eux les éventuels besoins de travaux et, s'ils le souhaitent, être accompagnés – gratuitement – dans le cadre de l'OPAH.**



# SERVICE GEMAPI

## LANCEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL « SOURCES EN ACTION 2024-2029 » SUR LE BASSIN DE LA VIENNE

### « SOURCES EN ACTION » C'EST QUOI ?

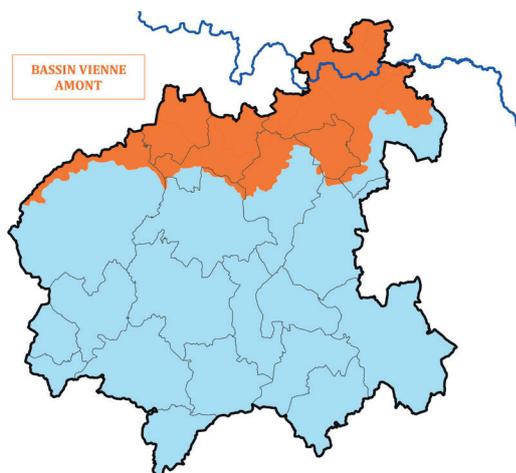
Il s'agit d'un programme d'actions sur 6 ans, en faveur de la préservation et de la restauration des cours d'eau et des zones humides sur le bassin de la Vienne amont, de ses sources sur le plateau de Millevaches, jusqu'à Saint-Priest Taurion en Haute Vienne.

Cette « feuille de route » est construite en collaboration avec les territoires voisins, afin de mettre en œuvre des actions d'intérêt général autour d'enjeux communs et forts, tels que :

- *l'adaptation au changement climatique*
- *la continuité écologique*
- *l'eau et la sylviculture.*

### QUELLES COMMUNES SONT CONCERNÉES ?

Sur le territoire de la communauté de communes, le programme « Sources en action » s'étend sur le versant Vienne des communes de **Tarnac, Viam, Toy-Viam, Lacelle, L'Église aux bois et Chamberet** :



### QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

- Propriétaires publics ou privés mais aussi forestiers, agriculteurs...

### ET CONCRÈTEMENT ?

Ce programme est un outil financier qui permet à la CCV2M de solliciter des subventions pour la réalisation d'actions sur le terrain :

- **Entretien et restauration des boisements de berges** sur la Vienne
- **Accompagnement d'agriculteurs** pour la réalisation d'aménagements (protection des cours d'eau, franchissement, systèmes d'abreuvement)
- **Accompagnement des propriétaires forestiers** pour la gestion des boisements en bord de cours d'eau.



- **Gestion et Restauration** de zones humides
- Préservation des milieux naturels **autour des captages d'eau potable**
- **Animation et sensibilisation**
- **Inventaires** de cours d'eau et **suivis écologiques**.

### ET SUR LE RESTE DU TERRITOIRE ?

Un programme similaire est en cours d'élaboration sur le bassin **Vézère – Corrèze** qui permettra de couvrir l'intégralité du territoire de la communauté de communes.

**Vous êtes concernés par l'une de ces thématiques, vous souhaitez mettre en place des actions, ou simplement en savoir plus sur le projet ? N'hésitez pas à contacter le service GEMAPI (06.47.11.06.30)**



**SOURCES  
en action**

CONTRAT TERRITORIAL  
VIENNE AMONT



## RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DU BOULOU À AFFIEUX

**Cet Automne, 10 ha de zones humides ont été restaurés et aménagés pour le pâturage sur le site du Boulou à Affieux. Un projet lauréat de l'appel à projets régional pour la préservation des zones humides.**

Depuis 2020, la communauté de communes est engagée dans un appel à projets régional pour la restauration des zones humides, **une démarche forte et d'intérêt général qui vise à adapter notre territoire aux défis du changement climatique.**

C'est dans ce contexte que le projet porté sur le site du Boulou a été retenu et a pu bénéficier d'un financement à 80 % pour sa concrétisation.

Des travaux de restauration hydrologique ont ainsi été réalisés sur les fonds tourbeux et plusieurs parcs de pâturages ont été créés. Le site sera entretenu en pâturage tournant en partenariat avec un éleveur local.

Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite avec les **communes d'Affieux et du Lonzac**, les **propriétaires et éleveurs du secteur** mais aussi le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine**.



### LES OBJECTIFS DU PROJET

#### PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Telle une « éponge », la zone humide du Boulou accumule l'eau en hiver pour la restituer au milieu naturel tout au long de l'année. Le site abrite notamment une zone de captage d'eau potable qui permet d'alimenter la commune du Lonzac. **En restaurant les capacités de stockage des zones humides, on sécurise l'accès à l'eau sur le territoire.**

#### MAINTENIR LE PÂTURAGE EN ZONES HUMIDES

Si elles ne sont pas praticables en hiver, les prairies humides constituent des ressources fourragères intéressantes en été lorsque l'herbe commence à se faire rare ailleurs. **Il s'agit là d'une alternative pour adapter nos pratiques agricoles à des épisodes de sécheresse toujours plus récurrents.**

#### PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

La zone humide du Boulou est un espace naturel remarquable qui participe pleinement à l'identité du territoire. Le site offre une vue dégagée sur un paysage de tourbières, avec en toile de fond le Puy de la Monédière. **Préserver la biodiversité et l'équilibre de la zone humide, c'est donc aussi préserver la qualité de notre paysage local.**

#### SENSIBILISER À LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

Ce projet a également pour vocation de faire découvrir les zones humides au plus grand nombre. Une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un point de vue sur la zone, **des chantiers bénévoles et des animations sur le site seront aussi proposés dès l'automne 2024.**



**MERCI LES ZONES HUMIDES ! Véritables régulatrices du cycle de l'eau, les zones humides alimentent de nombreuses sources et rivières et participent à l'épuration de l'eau. C'est donc en partie grâce à elles que nous pouvons profiter d'une eau de qualité et en quantité, tant pour nos loisirs, qu'à la sortie du robinet !**

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## ACHETEUR OU VENDEUR D'UNE MAISON : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Si votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées, vous devez avoir votre propre installation d'assainissement individuel (type fosse septique par exemple) et respecter certaines règles pour être en conformité avec la réglementation.

- En effet, les rejets d'eaux usées (douches, eaux de vaisselle) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si votre installation est défectueuse ou mal entretenue. Elle doit être régulièrement contrôlée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et faire l'objet, si nécessaire, de travaux de réhabilitation.
- En cas de vente, des démarches sont à accomplir, à la fois par le vendeur et par l'acquéreur, pour vérifier l'état et le fonctionnement de l'installation et, le cas échéant, engager des travaux.

## QUELLES DÉMARCHES ?



### POUR LA VENTE

- Le **propriétaire vendeur** doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, attestant du contrôle de la conformité de son installation d'assainissement. Ce document est à annexer à la promesse de vente.
- Si aucun contrôle n'a jamais eu lieu ou que le délai de validité de 3 ans est dépassé, le propriétaire vendeur doit contacter le SPANC afin qu'un contrôle soit réalisé, à ses frais, et que soit établi le document exigible.
- Le **futur acquéreur** doit pouvoir disposer du rapport de visite du SPANC précisant l'état de l'installation d'assainissement le plus en amont possible de la vente, et ce avant la signature de la promesse de vente. Ainsi, il saura s'il doit engager des travaux.



### LES ÉLÉMENTS CONTENUS DANS LE RAPPORT DE VISITE

Le SPANC établit un diagnostic de votre installation en précisant si elle présente ou non des dysfonctionnements et/ou des risques pour la santé ou l'environnement. En cas de problèmes constatés, des travaux de mise en conformité de l'installation sont nécessaires.



### POUR LES TRAVAUX

Si le rapport de visite joint à l'acte de vente stipule une non-conformité, des travaux doivent être réalisés dans l'année suivant la vente. Le nouveau propriétaire contacte son SPANC et lui soumet le projet de réhabilitation de son installation. Le SPANC doit attester de la conformité du projet avant toute réalisation de travaux. Il vérifie par la suite leur bonne exécution.



### LE DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EST OBLIGATOIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif est à joindre au dossier de diagnostic technique au même titre que d'autres diagnostics immobiliers, tels que le diagnostic de performance énergétique, électricité, plomb, amiante, etc. C'est le rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, qui fait état de diagnostic d'assainissement non collectif.

### QU'EST-CE QUE LE SPANC ?

*C'est le service public d'assainissement non collectif. Le SPANC est chargé d'effectuer les contrôles obligatoires des installations d'ANC (projet de travaux, bonne exécution des travaux, contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien). C'est le seul service habilité à fournir le document exigible en cas de vente. Les coordonnées du SPANC de votre territoire sont disponibles en mairie.*



### QUI PAYE QUOI EN CAS DE TRAVAUX OBLIGATOIRES ?

Les travaux de mise en conformité de l'installation avant la vente sont à la charge du propriétaire vendeur. Ce dernier peut néanmoins décider de ne pas les faire. Dans ce cas, il en informe le futur acheteur qui décidera ou non d'acquiescer le bien en l'état. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière sur le prix. Dans tous les cas, ils devront être réalisés au plus tard un an après la signature de l'acte de vente.

Lors de l'acquisition d'un bien immobilier, le notaire procède aux vérifications des pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente, notamment celles concernant le diagnostic d'assainissement non collectif (ANC). Il peut ainsi conseiller le vendeur, au regard de la responsabilité des vices cachés, ou l'acquéreur, vis-à-vis de l'obligation de mise en conformité de l'installation d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, le notaire a obligation d'adresser au SPANC, dans le mois qui suit la signature de l'acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente, les informations nécessaires à l'identification du bien vendu ainsi que les nom et adresse de l'acquéreur de ce bien. Ces informations permettront au SPANC d'assurer le respect des obligations de l'acquéreur en cas de travaux exigés.

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
**Une question, un conseil... Contactez-nous !**

**Adresse postale :**  
**Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources**  
**15, Avenue du Général de Gaulle - 19260 TREIGNAC**  
**Tél. : 05 19 67 01 04 - Port : 06 48 71 86 09**  
**Mail : [assainissement@ccv2m.fr](mailto:assainissement@ccv2m.fr)**  
**Site : [www.ccv2m.fr](http://www.ccv2m.fr)**



# SERVICE TRAVAUX BÂTIMENTS INFRASTRUCTURES

## L'OFFRE FONCIÈRE POUR LES ENTREPRISES : UN ENJEU MAJEUR POUR L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

*Le développement économique est une priorité des élus. Consciente de l'importance d'une économie dynamique pour le territoire, la communauté de communes s'engage pleinement dans des actions stratégiques visant à stimuler la croissance des entreprises locales et à créer de nouveaux emplois. Toutefois, face aux contraintes foncières, la recherche de solutions nouvelles et durables s'avère essentielle.*

*Dans cette quête d'opportunités, la communauté de communes s'efforce d'optimiser les zones d'activités existantes, de créer de nouveaux espaces dédiés à l'essor économique, et de mettre en place des ateliers relais. Ces efforts ambitieux témoignent de leur détermination à dynamiser le territoire et à répondre aux besoins croissants de ses acteurs économiques.*

### DES SOLUTIONS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### LE CONCEPT D'ATELIER RELAIS

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la communauté souhaite faciliter l'implantation des entreprises sur son territoire.

De nombreux outils sont à la disposition des collectivités pour faciliter cette installation. Parmi eux, il existe le concept d'**atelier relais**.

Le concept d'atelier-relais repose largement sur le principe de la location-vente.



Ainsi, la collectivité sollicite des subventions et entreprend les travaux de construction d'un atelier pour lequel l'entreprise paye un loyer qui lui permettra à la fin du crédit-bail, ou dans le cas d'un achat anticipé, de devenir propriétaire de l'atelier en question.



Au terme de l'opération, l'objectif est de présenter une opération blanche d'un point de vue budgétaire, c'est-à-dire sans réaliser de bénéfices mais aussi sans présenter de déficits.

C'est à travers ce concept que se sont développés plusieurs projets sur le territoire communautaire, atelier relais ambulances à Chamberet, entreprise de plomberie / chauffage à Treignac et plus récemment une entreprise de fabrication de ganivelles sur la commune de Viam.

Moyennant son intervention, la communauté de communes demande aux entreprises de s'engager sur des créations d'emplois.



Ce concept, reconnu par l'Etat, a fait ses preuves et montre que les collectivités locales et les entreprises privées peuvent ensemble contribuer au développement économique d'un territoire. La communauté de communes prend ses responsabilités et s'implique.

De plus, et comme le Président l'a rappelé à de nombreuses reprises, la réussite de ces projets « est un exemple concret de ce que peut produire l'intercommunalité dans une logique de cohésion et de solidarité ».

# SERVICE TRAVAUX BÂTIMENTS INFRASTRUCTURES

## L'OPTIMISATION DES ZONES D'ACTIVITÉ EXISTANTES

La communauté de communes dans le cadre de sa compétence « développement économique » possède plusieurs lots répartis actuellement sur 3 communes (Soudaine-Lavinadière, Chamberet et Treignac).

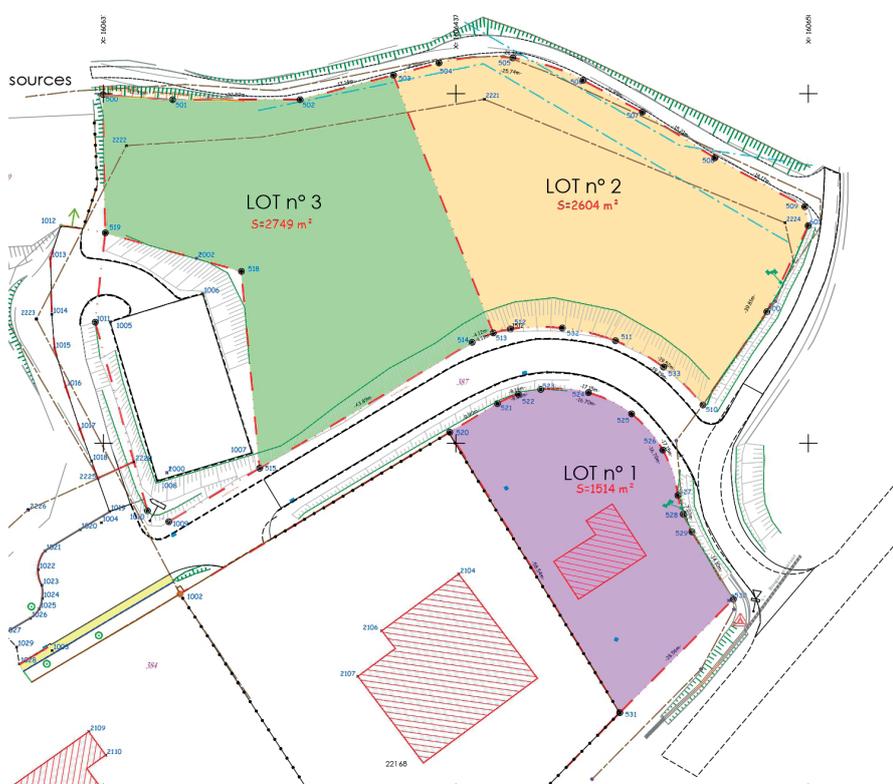
### LOTS DISPONIBLES ACTUELLEMENT SUR CCV2M :

Chamberet ZA Bardinal : 2 lots

Soudaine-Lavinadière ZA de Magoutière : lot à la demande (plusieurs possibilités)

Treignac ZA la Veyrière : 2 lots.

Concernant les terrains situés sur la commune de Treignac au niveau de la Zone Artisanale de la Veyrière, des aménagements étaient nécessaires afin d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible. En effet, suite à la création de l'atelier relais de plomberie chauffage situé sur cette zone, il devenait nécessaire de repenser cet espace pour répondre à plusieurs objectifs.



### OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT DE LA Z.A. LA VEYRIÈRE :

- Création de 3 lots
- Améliorer la desserte dans la zone.
- Créer un parking de 25 places pour un projet de bâtiments communautaires

La communauté de communes a ainsi réalisé en 2023 les travaux d'aménagement de cette zone conformément au plan.

Un lot a déjà permis à une entreprise d'installer une aire de lavage.



ZA la Veyrière avant travaux...



après travaux

## ZOOM SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS, EN COURS ET À VENIR

La CCV2M maintient toujours son ambition de développement et d'attractivité de son territoire en poursuivant ses projets de rénovation et de construction.

### LES DERNIÈRES RÉALISATIONS :

**Chaumière au village de Clédats :** réfection de la charpente, de la couverture, du plancher ; remise aux normes électriques.

**Bâtiment de stockage à la déchetterie de Treignac :** construction d'un bâtiment métallique au-dessus de l'ancienne fosse à verre.

**Aménagement ZA la Veyrière à Treignac :** travaux de voirie, réseaux divers, viabilisation de trois lots, création d'un parking de 25 places.

**Atelier relais entreprise fabrication ganivelles et clôtures ZA du Bois à Viam :** rachat d'un bâtiment et de plusieurs parcelles à la ZA du Bois à Viam ; aménagement de bâtiments pour permettre l'installation d'une entreprise.

**Travaux de rénovation énergétique au siège de la CCV2M :** remplacement des luminaires énergivores par des leds sur l'ensemble du bâtiment.

**Aménagement des cabinets dentaires de Chamberet et Treignac :** équipement des deux cabinets dentaires (fauteuil, matériel de désinfection, radio...) pour faciliter l'installation de dentiste sur le territoire.



*Chaumière à Clédats*



*Bâtiments ganivelles à Viam*

### LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR :

Construction de deux bâtiments photovoltaïques de 800m<sup>2</sup> (service déchets et stockage CCV2M) ZA la Veyrière à Treignac.  
Aménagement du bureau de l'office de tourisme de Treignac.

Réfection du quai de la déchetterie de Bugeat.

Travaux de rénovation énergétique de la Maison de Santé de Bugeat.

Travaux d'agrandissement de la Maison de Santé de Chamberet.

Début de réflexion sur l'utilisation du site de la CCAS des Bariousses à Treignac.

## PROJET DE BÂTIMENTS PHOTOVOLTAÏQUES Z.A. LA VEYRIÈRE



*Vue 1 : environnement proche*



*Insertion 1 : environnement proche*



*Vue 2 : environnement lointain*



*Insertion 1 : environnement lointain*

# CONTACTS ET PARTENAIRES

## ACCUEIL ET SERVICES ADMINISTRATIFS

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
15 Avenue du Général de Gaulle  
19260 TREIGNAC  
05 55 73 45 92 / [contact@ccv2m.fr](mailto:contact@ccv2m.fr)

### DIRECTION

05 19 67 01 01  
Laurence COUDERT  
[direction@ccv2m.fr](mailto:direction@ccv2m.fr)

### COMPTABILITÉ

05 55 73 45 92  
Fanny CHAVIGNON  
[comptabilite@ccv2m.fr](mailto:comptabilite@ccv2m.fr)

### RESSOURCES HUMAINES

05 19 67 01 02  
Delphine GABIN  
[grh@ccv2m.fr](mailto:grh@ccv2m.fr)



Siège CCV2M, Treignac

## MÉDIATHÈQUE

05 19 67 01 00  
Sandie HUCHET, Mélanie JURBERT, Benoît LELIEVRE  
[mediatheque@ccv2m.fr](mailto:mediatheque@ccv2m.fr)

## MICRO-FOLIE MONÉDIÈRES

06 19 43 05 56  
Yoann MASSOUBRE  
[micro-folie@ccv2m.fr](mailto:micro-folie@ccv2m.fr)

## DÉCHETTERIES - SERVICE DÉCHETS

**Treignac** 07 87 01 56 86  
**Chamberet** 06 79 47 41 73  
**Bugeat** 06 32 51 93 25  
05 19 67 01 02  
Delphine GABIN  
[dechets@ccv2m.fr](mailto:dechets@ccv2m.fr)  
**Prévention des déchets** Magalie TOULZAT  
06 09 53 52 94 [prevention.dechets@cc-ventadour.fr](mailto:prevention.dechets@cc-ventadour.fr)

## URBANISME / HABITAT

05 19 67 01 03  
Sandrine DELAMOUR  
[sandrine.delamour@ccv2m.fr](mailto:sandrine.delamour@ccv2m.fr)

## EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

05 19 67 01 03  
Alexia RODRIGUES 06 47 11 06 30  
[rivieres@ccv2m.fr](mailto:rivieres@ccv2m.fr)  
[sandrine.delamour@ccv2m.fr](mailto:sandrine.delamour@ccv2m.fr)

## TRAVAUX, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

05 19 67 01 04  
Nicolas GRANGER 06 08 13 51 31  
[nicolas.granger@ccv2m.fr](mailto:nicolas.granger@ccv2m.fr)

## MOBILITÉ (VÉLOS, TAD, COVOITURAGE, ...)

05 33 06 96 77  
Frantz BREITENBACH 06 12 54 25 50  
[mobilite@ccv2m.fr](mailto:mobilite@ccv2m.fr)

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

05 19 67 01 04  
Thomas BERTHIER 06 48 71 86 09  
[assainissement@ccv2m.fr](mailto:assainissement@ccv2m.fr)  
[nicolas.granger@ccv2m.fr](mailto:nicolas.granger@ccv2m.fr)

## PROJETS DE TERRITOIRE (PVD / CTG)

07 88 91 80 51  
Joana CONTI  
[pvd-ctg@ccv2m.fr](mailto:pvd-ctg@ccv2m.fr)

## PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



**Direction** : 15 Avenue du Général de Gaulle - 19260 Treignac  
05.55.73.45.92 - [contact@ccv2m.fr](mailto:contact@ccv2m.fr)  
**Directeur de la publication et de la rédaction** : Philippe Jenty  
**Impression et mise en page** : Les imprimeurs corrèziens  
25 bis, avenue Cyprien Faurie - 19100 Brive-La-Gaillarde  
**Tirage de ce numéro** : 3 100 exemplaires  
**Distribution** : La Poste  
**Crédit Photo** : CCV2M, Bruno Férygnac, Pixabay, Malika Turin  
**Dépôt légal à parution** : ISSN en cours  
**Journal n°3**: Juin 2024

